



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.250/1 (Part I)
16 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL AD HOC DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE À COMPOSITION NON LIMITÉE,
CHARGÉ D'ÉLABORER UN AGENDA POUR LE
DÉVELOPPEMENT

PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE À COMPOSITION NON LIMITÉE, CHARGÉ D'ÉLABORER UN
AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT*

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	2
II. RECOMMANDATION	2
<u>Annexe</u>	
AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT	4
I. CADRE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS	5
II. PLAN DIRECTEUR ET MOYENS D'APPLICATION**	
III. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET MESURES DE SUIVI***	

* Le présent document est publié en trois parties. Le rapport du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sera publié sous sa forme définitive en tant que Supplément No 45 des Document officiels de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale (A/51/45).

** Chapitre paru sous la cote A/AC.250/1 (Part II).

*** Chapitre paru sous la cote A/AC.250/1 (Part III).

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 49/126 du 19 décembre 1994, l'Assemblée générale a décidé de créer, au début de 1995, un groupe de travail ad hoc de l'Assemblée, à composition non limitée, qui serait chargé d'élaborer plus avant un agenda pour le développement sous la direction de son président. Dans sa décision 49/497 du 14 septembre 1995, l'Assemblée a décidé que le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée devrait poursuivre ses travaux durant sa cinquantième session en vue de mettre au point le texte définitif d'un agenda pour le développement et lui faire rapport à ce sujet à sa cinquantième session.

2. Dans sa décision 50/490 du 16 septembre 1996, l'Assemblée a décidé que le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée devrait poursuivre ses travaux durant la cinquante et unième session en vue d'achever sa tâche le plus rapidement possible, en prenant en compte les progrès réalisés durant les quarante-neuvième et cinquantième sessions et lui présenter un rapport lors de sa cinquante et unième session.

3. Le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée a tenu six sessions pendant la cinquante et unième session de l'Assemblée. La première a eu lieu du 11 au 21 février 1997, la deuxième du 31 mars au 4 avril 1997, la troisième du 28 au 30 avril 1997, la quatrième du 2 au 6 juin 1997, la cinquième le 13 juin 1997 et la sixième le ... juin 1997.

4. Les Présidents des quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions de l'Assemblée générale, M. Amara Essy (Côte d'Ivoire), M. Diogo Freitas do Amaral (Portugal) et M. Razali Ismail (Malaisie), ont assuré successivement la présidence du Groupe de travail.

5. À la première séance du Groupe de travail, le 21 février 1995, M. René Valéry Mongbé (Bénin) et M. Peter Osvald (Suède) ont été désignés pour occuper les postes de vice-président du Groupe de travail.

6. À la première séance d'organisation du Groupe de travail durant la cinquante et unième session, qui a eu lieu le 11 février 1997, M. Peter Osvald (Suède) a été maintenu à l'un des postes de vice-président et M. Percy Mangoela (Lesotho) a été désigné pour succéder à M. Mongbé (Bénin) à l'autre poste. À la première séance du Groupe de travail durant la cinquante et unième session, M. Michael Powles (Nouvelle-Zélande) a été désigné pour succéder à M. Osvald (Suède).

II. RECOMMANDATION

7. À sa ... séance, le 20 juin 1997, le Groupe de travail a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

"L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 49/126 du 19 décembre 1994, dans laquelle elle a décidé de créer un groupe de travail ad hoc de l'Assemblée, à composition non limitée, chargé d'élaborer plus avant un agenda d'ensemble pour le développement, orienté vers l'action, qui devrait

/...

commencer ses travaux dès que possible en 1995 sous la direction du Président de l'Assemblée,

1. Prend note du rapport du Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale, à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement¹;

2. Adopte l'Agenda pour le développement, tel qu'il figure dans l'annexe de la présente résolution."

¹ Sera publié sous sa forme définitive en tant que Supplément No 45 des Documents officiels de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, (A/51/45).

Annexe

AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

1. • Le développement est l'une des grandes priorités de l'Organisation des Nations Unies. Le développement est une entreprise pluridimensionnelle qui vise à améliorer la qualité de la vie de tous les peuples. Le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont des composantes interdépendantes qui se renforcent mutuellement du développement durable.

• Une croissance économique soutenue est essentielle au développement économique et social de tous les pays, et en particulier des pays en développement. Grâce à une telle croissance, dont l'assise devrait être suffisamment large pour que tous en profitent, les pays seront en mesure d'améliorer le niveau de vie de leur population en éliminant la pauvreté, la faim, la maladie et l'analphabétisme, en assurant à tous un logement adéquat et un emploi sûr, et en préservant l'intégrité de l'environnement.

• La démocratie, le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement, la transparence et la responsabilité dans la gouvernance et l'administration de tous les secteurs de la société, et la participation effective de la société civile comptent aussi parmi les facteurs sans lesquels on ne saurait aboutir à un développement durable prenant en compte les préoccupations sociales et respectueuses de l'homme.

• L'autonomisation des femmes et leur pleine participation, sur un pied d'égalité, dans toutes les sphères de la société sont fondamentales pour le développement.

2. Prenant pour assise les textes adoptés par les récentes conférences des Nations Unies et d'autres accords pertinents, l'Agenda pour le développement vise à établir plus solidement un partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement, fondé sur les impératifs de l'avantage mutuel et d'une authentique interdépendance. Il témoigne de l'engagement que prennent à nouveau tous les pays de se mobiliser, aux niveaux national et international, au service du développement durable et de revitaliser et de renforcer la coopération internationale pour le développement. À cet égard, l'Agenda pour le développement reconnaît la primauté des politiques et des mesures nationales dans le processus de développement et appelle à l'action en vue de l'instauration d'un environnement économique international dynamique et porteur, grâce notamment à un système commercial multilatéral ouvert, réglementé, équitable, sûr, non discriminatoire, transparent et prévisible, et à la promotion des investissements et des transferts de technologie et de connaissances, ainsi qu'en vue du renforcement de la coopération internationale aux fins de la mobilisation, auprès de toutes les sources et de la mise à disposition de ressources financières au service du développement, et aux fins d'une stratégie qui apporte des solutions durables aux problèmes d'endettement extérieur et de service de la dette des pays en développement et assure une utilisation efficace des ressources disponibles.

I. CADRE GÉNÉRAL ET OBJECTIFS

A. Cadre général

1. Développement, paix et sécurité

3. La paix et le développement sont étroitement interdépendants et s'épaulent mutuellement. Le développement devrait constituer une fin en soi. Le développement est indispensable pour assurer et maintenir la paix et la sécurité à l'intérieur des États et entre ceux-ci. Il ne saurait y avoir de paix ni de sécurité sans développement. Les processus que visent l'Agenda pour le développement et l'Agenda pour la paix sont complémentaires. Afin que la paix et la stabilité soient durables, une action nationale et une coopération internationale efficace s'imposent pour faciliter l'amélioration des conditions de vie de chacun dans une liberté plus grande, dont l'élimination de la pauvreté est une composante essentielle.

4. Il n'est pas possible de parvenir au développement en l'absence de paix, de sécurité et de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans leur ensemble. Les efforts de développement passeront au second plan ou seront abandonnés en cas de guerre, d'urgence ou de crise humanitaire. Les perspectives de développement sont compromises par un budget militaire excessif, par le commerce des armes et par les investissements consacrés à la fabrication, à l'acquisition et à l'accumulation d'armements. La détente internationale offre la possibilité de réduire, selon les circonstances, les dépenses militaires et les investissements dans la production et l'achat d'armements, de manière compatible avec les impératifs de la sécurité nationale, afin d'accroître les ressources destinées au développement économique et social.

a) Mondialisation, coopération régionale et interdépendance : l'impératif du partenariat

5. Il s'est produit, notamment depuis la fin de la guerre froide, de profonds changements qui remettent en question certaines des solutions traditionnelles aux problèmes de développement.

6. L'un de ces changements, qui acquiert une importance croissante et qui touche tous les pays, est le processus de mondialisation impulsé par le marché, dû notamment aux progrès rapides des échanges d'information et des télécommunications. Cette mondialisation entraîne de plus en plus, à divers niveaux, l'intégration universelle des marchés des biens et des services, des capitaux, des technologies et de la main-d'oeuvre. En conséquence, les marchés se sont plus largement ouverts, les facteurs de production ont circulé plus librement et les possibilités de coopération internationale se sont élargies. Le développement substantiel des flux d'échanges et de capitaux, comme les progrès technologiques, ouvrent de nouvelles perspectives de croissance économique dans le monde, et plus particulièrement dans les pays en développement. La diffusion plus vaste des idées, des cultures et des modes de vie, due aux innovations dans le domaine des transports et des communications, constitue également un aspect important de ce processus. La mondialisation permet aux pays de mettre à profit les leçons de leur expérience ainsi que leurs réalisations et leurs difficultés respectives, et favorise la fécondation

réci-proque des idées, des valeurs culturelles et des aspirations de tous, compte tenu du respect de la diversité culturelle.

7. Du point de vue du développement, la mondialisation de l'économie internationale offre des perspectives et des incitations, de même que des risques et des incertitudes. À la suite de ce processus, et de l'interdépendance croissante dans les domaines économique, social et écologique, il n'est plus possible aux pays, agissant isolément, d'appliquer efficacement certaines des mesures qui s'imposent, d'où la nécessité d'une coopération internationale. En outre, les acteurs, autres que les États, qui ont acquis une dimension mondiale – telles les sociétés transnationales, institutions financières privées et organisations non gouvernementales – ont un rôle important à jouer dans le réseau naissant de coopération internationale.

8. Le renforcement de l'interdépendance des États a accéléré la diffusion internationale des décisions d'ordre macro-économique et, partant, leurs effets sur l'ensemble de l'économie mondiale. Ce phénomène s'applique plus spécifiquement aux perspectives des pays en développement, qui ont été particulièrement touchés par la mondialisation.

9. L'intégration financière mondiale lance de nouveaux défis et offre de nouvelles possibilités à la communauté internationale. La solidité des politiques macro-économiques adoptées par chaque pays au niveau national et leur capacité à promouvoir la stabilité et la croissance macro-économiques sont déterminantes pour les flux de capitaux privés, et la coordination des politiques macro-économiques, s'il y a lieu, et un environnement économique international favorable jouent un rôle important dans le renforcement de leur efficacité. La mondialisation des marchés financiers peut faire naître de nouveaux risques d'instabilité – notamment la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change et l'instabilité des flux de capitaux à court terme – qui exigent que tous les pays mènent des politiques économiques saines et prennent en compte les répercussions économiques que leurs politiques nationales ont à l'extérieur. Il est nécessaire d'accroître les flux de capitaux privés et que tous les pays en développement y aient plus largement accès, et il importe donc que la communauté internationale aide les pays à faible revenu, en particulier ceux d'Afrique, à créer l'environnement porteur nécessaire pour attirer de tels flux.

10. La capacité de réagir à ces tendances exige des politiques intérieures judicieuses ainsi qu'un climat économique international favorable. Bien qu'un certain nombre de pays en développement se dotent de nouveaux pôles de croissance qui leur permettront de contribuer de plus en plus activement au développement mondial, il est probable que les pays développés continueront pendant longtemps à jouer un rôle prépondérant sur la scène financière mondiale. En raison de la mondialisation croissante des marchés de capitaux, les mesures adoptées par les pays développés sur le plan intérieur auront une importance décisive pour le reste du monde, du fait qu'elles ont une influence sensible sur la croissance économique générale et, par conséquent, sur le climat économique international.

11. Malgré l'importance d'un climat international favorable, c'est en fin de compte à chaque pays qu'il incombe au premier chef de décider des politiques

économiques et sociales propres à assurer son développement. Afin de tirer parti de l'intégration rapide de l'économie mondiale, tous les pays devraient adopter des politiques intérieures judicieuses et stables, s'efforcer d'éliminer les déséquilibres externes et internes et encourager un processus d'ajustement continu. Des politiques nationales judicieuses s'imposent également pour amortir les chocs extérieurs. Tous les pays auraient tout intérêt également à améliorer leurs institutions politiques et leurs systèmes juridiques. À cet égard, la communauté internationale devrait soutenir fermement les efforts déployés par les pays en développement pour résoudre leurs graves problèmes sociaux et économiques et devrait favoriser l'instauration d'un climat économique international favorable au développement.

12. La mondialisation et l'interdépendance renforcent le besoin de coopération internationale et ouvrent à cet égard de plus grandes possibilités. Les problèmes qu'elles posent montrent bien que tous les pays ont pareillement intérêt à y faire face et à les résoudre. La coopération internationale pour le développement, qui est fondée non seulement sur la solidarité mais aussi sur l'intérêt mutuel et le partenariat, constitue un élément essentiel de cet effort. La disparition des affrontements idéologiques, la mondialisation croissante et le renforcement de l'interdépendance des pays offrent l'occasion historique de procéder à un dialogue constructif entre tous les États, en particulier entre les pays développés et les pays en développement, et à une mobilisation politique en faveur de la coopération internationale pour le développement fondée sur un partenariat véritable, sur la communauté des intérêts et sur la réciprocité des avantages. Le présent Agenda pour le développement traduit notre volonté de saisir cette occasion.

13. L'interdépendance croissante des pays a déjà abouti à l'apparition de groupements et d'arrangements économiques régionaux et au renforcement de ceux qui étaient déjà en place. Ces groupements et ces arrangements constituent à n'en pas douter d'importants catalyseurs de la croissance économique et de l'expansion du commerce à l'échelle mondiale. Ils offrent un cadre permettant de promouvoir et de renforcer la coopération entre les États, non seulement sur le plan de la politique économique mais aussi dans d'autres domaines d'intérêt communs. Les groupements et arrangements économiques régionaux qui sont tournés vers l'extérieur, favorables au système multilatéral d'échanges et complémentaires de ce système sont des acteurs importants du processus de développement mondial.

b) Diversité des résultats obtenus en matière de développement et des retombées de la mondialisation

14. Le développement tel que les pays en ont fait l'expérience reflète des résultats très différents faisant apparaître à la fois des progrès et des revers. Un certain nombre de pays en développement ont connu une croissance économique rapide au cours de ces dernières années et sont devenus des partenaires dynamiques sur le plan international. Ces pays, qui maintiennent un taux de croissance élevé, ont augmenté leur part dans le commerce mondial et les investissements étrangers directs, renforçant ainsi le rôle qu'ils jouent dans l'économie mondiale.

15. À l'inverse, il reste difficile pour de nombreux pays en développement de prendre part au processus de mondialisation. Un grand nombre d'entre eux risquent d'être marginalisés et effectivement exclus de ce processus. Beaucoup restent soumis aux fléaux de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, et de la stagnation économique, enregistrant une croissance lente ou négative. Malgré leurs efforts de réforme économique, y compris d'ajustement structurel, ils n'ont guère été touchés par les changements survenus au niveau mondial dans le domaine de la finance, des communications et de la technologie. L'écart entre les pays en développement et les pays développés reste d'une ampleur inadmissible. L'économie mondiale continue de connaître des déséquilibres et des incertitudes qui touchent tous les pays, mais affectent plus particulièrement les intérêts des pays en développement. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement au processus de prise de décisions économiques au niveau international.

16. Le bilan du développement varie largement non seulement entre les pays, mais aussi à l'intérieur de ceux-ci. La diversité des situations sur le plan national montre qu'en plus des mesures globales qui sont nécessaires pour susciter un climat économique international favorable au développement, il faut prévoir des mesures spécifiques répondant à la situation particulière que connaissent certains pays. Le succès dépendra souvent de l'élimination des contraintes fondamentales, qui ne sont pas les mêmes pour tous. La coopération entre les pays en développement et la mise en commun de leur expérience peuvent beaucoup contribuer à ce succès. Il faut aussi que la coopération internationale pour le développement tienne compte des plans, des programmes, des besoins, des priorités et des politiques des pays en développement. Un nouveau partenariat international est nécessaire pour le développement aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

c) Situation critique et problèmes particuliers des pays en développement

- La situation critique de l'Afrique
- La situation critique des pays les moins avancés
- Les problèmes particuliers des petits États insulaires en développement
- Les problèmes particuliers des pays en développement sans littoral

17. La situation socio-économique critique qui règne en Afrique constitue un domaine de préoccupation prioritaire. L'Afrique est la seule région où la pauvreté devrait sans doute continuer à augmenter dans des proportions considérables. Une grande partie du continent souffre en particulier du manque d'infrastructures et d'institutions, de l'insuffisance de la mise en valeur des ressources humaines, du manque de sécurité alimentaire, de la malnutrition, de la faim, des épidémies et des maladies, du chômage et du sous-emploi, à quoi viennent s'ajouter les conflits et les catastrophes. Ces limites et des contraintes diverses font toutes que l'Afrique a du mal à profiter pleinement des processus de mondialisation et de libéralisation des échanges et à s'intégrer pleinement à l'économie mondiale. Il est crucial pour le succès des

réformes économiques et politiques entreprises par les pays africains d'accroître la mobilisation des ressources intérieures et extérieures pour le développement et de mieux les utiliser. La solidarité internationale est fondamentale pour le développement de l'Afrique, et il est indispensable que la coopération et le soutien internationaux viennent en complément des ressources nationales mobilisées par les pays d'Afrique eux-mêmes.

18. La situation critique des pays les moins avancés, particulièrement marginalisés dans l'économie mondiale, doit retenir en priorité l'attention de toute la communauté internationale, appelée à soutenir dans ces pays des politiques économiques et sociales intérieures bien pensées. Le poids de la dette et de son service, la détérioration des termes de l'échange, la baisse en valeur réelle, durant ces dernières années, du niveau global de l'aide publique au développement (APD) et la limitation des flux de ressources privées figurent parmi les principaux facteurs qui restreignent les possibilités déjà réduites qu'ont ces pays de participer au processus de mondialisation et de libéralisation et d'en tirer parti. Par rapport aux normes générales de bien-être économique et humain, les pays les moins avancés enregistrent un retard considérable. Leurs indicateurs sociaux sont invariablement faibles et ont parfois baissé. Leur infrastructure institutionnelle et leurs équipements sont fragiles et il faut pour les renforcer un soutien national et international accru.

19. La communauté internationale doit aussi accorder une attention prioritaire aux problèmes spécifiques des petits États insulaires en développement. Il est nécessaire de porter remède aux difficultés et aux obstacles particuliers à leur développement qui sont dus notamment au caractère limité de leur marché et de leur base de ressources, à leurs problèmes particuliers de transport et de communication et à leur très grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles et écologiques.

20. L'impossibilité d'accéder à la mer à partir de leur territoire, aggravée par l'éloignement et l'isolement par rapport aux marchés mondiaux, ainsi que les coûts prohibitifs et les risques des transports imposent de sérieuses entraves aux efforts de développement socio-économique global des pays en développement sans littoral. Il convient de porter remède aux difficultés et aux obstacles qui sont particuliers à leur situation.

d) Réalités et défis de l'après-guerre froide

i) Les problèmes et les caractéristiques propres à l'économie des pays en transition

21. Les problèmes et les caractéristiques propres à l'économie des pays en transition doivent recevoir une attention particulière durant l'après-guerre froide. La double transition de ces pays vers la démocratie et vers l'économie de marché rend leur situation singulièrement complexe, surtout en ce qui concerne leur croissance économique et leur développement durable. Ce processus en cours a pour guide et pour fondement le respect des droits de l'homme, la transparence, la représentativité et la responsabilité dans la conduite des affaires publiques, l'état de droit et la paix civile.

22. Le tissu social est soumis à de rudes épreuves dans ces pays. Les ajustements structurels leur apportent des avantages économiques mais créent aussi des problèmes sociaux qui étaient inconnus avant la transition. Ces pays ont en particulier à se préoccuper de la détérioration plus accentuée de leur environnement, de l'aggravation de leur situation démographique, et du problème de la reconversion au civil des industries militaires.

23. L'achèvement du processus de transition, l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale et leur présence active dans les institutions multilatérales produiront des effets positifs non seulement pour ces pays eux-mêmes, mais aussi pour l'économie mondiale. Il est donc particulièrement important pour eux qu'une coopération efficace s'engage avec tous les pays et toutes les régions dans les domaines des échanges, de l'économie, de la finance, de la science et de la technique. Leur intégration devrait contribuer à développer la coopération économique avec les pays en développement et des échanges mutuellement avantageux de savoir-faire scientifique et industriel. Il sera également important que les pays en transition coopèrent davantage entre eux. Afin d'accélérer cette intégration, il est essentiel d'accorder aux réformes entreprises par ces pays un appui international efficace sous forme de ressources financières et de compétences institutionnelles. Il faudrait prendre à cet égard des mesures telles que l'évolution de l'économie mondiale apporte le maximum d'avantages et le minimum d'inconvénients à tous les pays, et plus particulièrement aux pays en développement.

ii) La fin de la guerre froide et les pays en développement

24. Si la fin de la guerre froide a donné naissance, sur le plan politique, à un nouvel esprit de dialogue et de coopération au niveau mondial, le climat économique international demande à être amélioré pour devenir plus favorable au progrès socio-économique des pays en développement, notamment en donnant effet aux engagements convenus lors des grandes conférences récentes des Nations Unies.

25. Le bilan que l'on peut faire à ce jour du développement depuis la fin de la guerre froide est contrasté. L'heureuse issue des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, le consensus sur le développement auquel ont abouti les grandes conférences récentes des Nations Unies et l'accroissement des flux privés vers les pays en développement montrent une évolution favorable, mais la baisse récente – en termes réels – de l'aide publique au développement, la détérioration des termes de l'échange et le risque de marginalisation des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, dans l'économie mondiale, sont particulièrement préoccupants. La communauté internationale, les institutions financières multilatérales et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient s'attacher à trouver les moyens de répondre efficacement à ces préoccupations.

e) Démocratie, transparence et responsabilité dans la conduite des affaires publiques, promotion et protection de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, y compris le droit au développement

26. La disparition des conflits d'ordre idéologique a amélioré le climat de la coopération à tous les niveaux. Bien qu'il n'y ait pas de panacée pour le développement, on s'entend désormais à reconnaître entre autres que le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont des composantes interdépendantes, qui se renforcent mutuellement, du développement durable, cadre nécessaire des efforts que nous déployons pour améliorer la qualité de la vie de tous les peuples. À cet égard, nous réaffirmons que la démocratie, le développement et le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, y compris le droit au développement, sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

27. Le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, des institutions démocratiques et efficaces, la lutte contre la corruption, la transparence, la représentativité et la responsabilité dans la conduite des affaires publiques, la participation populaire, l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'état de droit et la paix civile font partie des fondements indispensables du développement. En même temps, nous réaffirmons que le droit au développement est universel et inaliénable et fait partie intégrante des droits de l'homme. Comme il est dit dans la Déclaration sur le droit au développement, l'être humain est le sujet central du développement. Le développement facilite la réalisation de tous les droits de l'homme, mais le manque de développement ne saurait être invoqué pour justifier l'imposition de restrictions aux droits de l'homme internationalement reconnus.

28. Les efforts visant à renforcer les institutions et les initiatives démocratiques sont essentiels pour parvenir à la paix et au progrès économique et social. La stabilité sociale, qui est indispensable pour une croissance productive, s'accroît en présence de conditions permettant à la population d'exprimer librement sa volonté. À cet effet, de solides mécanismes de participation sont essentiels sur le plan national.

29. La pauvreté absolue et généralisée freine la réalisation complète et effective des droits de l'homme et fragilise la démocratie et la participation populaire. Il est inacceptable que plus d'un milliard de personnes soient victimes de la pauvreté absolue, de la faim, de la maladie, de l'absence de logement adéquat et de l'analphabétisme et soient dépourvues d'espoir. Nous nous déclarons attachés à l'objectif consistant à éliminer la pauvreté dans le monde grâce à des mesures nationales décisives et à la coopération internationale, en tant qu'impératif moral, social, politique et économique de l'humanité.

30. La démocratie, qui se répand partout, a renforcé les espoirs de développement dans tous les pays. L'échec dans ce domaine risque de réveiller les forces non démocratiques. Les réformes structurelles qui ne tiennent pas compte des réalités sociales peuvent déstabiliser le processus de démocratisation étant donné qu'elles s'opposent à la réalisation de ces espoirs. Tout en reconnaissant que c'est aux États qu'il appartient au premier chef

d'assurer au niveau national des conditions de stabilité politique, économique et sociale favorables au développement, il est essentiel pour cet effort, si les gouvernements intéressés le demandent, qu'un appui soit assuré et qu'un climat économique propice soit créé au niveau international.

31. Il est de plus en plus admis que le rôle de l'État dans le développement doit être complété par les autres acteurs pertinents de la société civile, y compris le secteur privé. L'État porte la responsabilité globale dans divers domaines, notamment en ce qui concerne l'élaboration des politiques sociales, économiques et écologiques, et la création d'un milieu favorable au secteur privé, et devrait encourager la participation effective du secteur privé et des grands groupes d'intérêts aux activités qui complètent et renforcent les objectifs nationaux.

32. Chaque État a le droit inaliénable de choisir son régime politique, économique, social et culturel, sans ingérence d'aucune sorte de la part d'un autre État. En vertu du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, consacré dans la Charte des Nations Unies, tous les peuples ont le droit de déterminer librement, sans ingérence extérieure, leur statut politique et d'oeuvrer à leur développement économique, social et culturel, et tout État est tenu de respecter ce droit conformément aux dispositions de la Charte.

B. Objectifs

1. Renforcement de la coopération internationale aux fins du développement

a) Application de tous les accords et engagements internationaux ayant trait au développement

33. Les nouvelles possibilités, les nouveaux défis et les nouveaux risques nés de la mondialisation et de l'interdépendance croissante de l'économie mondiale, la situation dramatique et les problèmes spéciaux que connaissent de nombreux pays en développement et les problèmes particuliers des économies en transition rendent encore plus impératif le renforcement de la coopération internationale. Une forte volonté politique sera indispensable pour maintenir cette coopération. Dans le présent agenda, nous réaffirmons notre engagement de chercher à imprimer un nouvel élan au partenariat mondial en vue du développement.

34. Au cours des cinq dernières années environ, la communauté internationale a convoqué plusieurs grandes conférences et réunions au cours desquelles des décisions ont été adoptées et des engagements pris sur les principales questions de développement dans le but de revitaliser le processus de développement et la coopération internationale dans ce domaine. Il s'agit notamment de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous tenue à Jomtien (Thaïlande), de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, du Sommet mondial pour les enfants, du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de

l'Afrique dans les années 90, de l'Engagement de Cartagène, d'Action 21 et des divers accords et conventions adoptés par consensus avant, pendant et après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, de la Conférence mondiale sur les petits États insulaires en développement, de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de la neuvième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), et du Sommet mondial de l'alimentation.

35. Ces conférences témoignent du fait que le système des Nations Unies s'occupe très activement de toute la gamme des questions ayant trait au développement, et doit continuer à s'en occuper plus activement encore. Tous les États et organisations internationales doivent appliquer intégralement les accords, engagements et objectifs convenus à l'échelon international lors de ces conférences. En effet, seule leur pleine application pourra rendre crédible l'idée que ces initiatives de développement revêtent véritablement un caractère prioritaire pour la communauté internationale.

36. Pour ce faire, il faut avant tout une volonté politique de la part de tous les protagonistes à tous les niveaux. Trop souvent, l'abîme qui sépare les objectifs convenus de leur réalisation effective est immense à la fois aux niveaux national et international. Il nous faut tenir les engagements que nous avons pris individuellement et collectivement pour répondre efficacement aux besoins de développement de tous les pays, notamment des pays en développement.

37. À cette fin, nous réaffirmons, dans le présent Agenda pour le développement, que les accords intervenus lors de ces conférences et autres réunions internationales des Nations Unies demeurent valables et nous soulignons qu'il faut en assurer l'application et le suivi d'une manière intégrée, interdépendante et cohérente à l'intérieur d'un cadre commun.

b) Renforcement du rôle, de la capacité, de l'efficacité et de l'utilité du système des Nations Unies pour les activités de développement

38. À l'approche du XXI^e siècle, la communauté internationale a la responsabilité collective de veiller à ce que le système des Nations Unies, en harmonie avec le caractère multidimensionnel et intégré de son mandat, soit doté des moyens nécessaires pour jouer le rôle de chef de file dans la mise en oeuvre des engagements pris en matière de coopération internationale pour le développement et servir de tribune où énoncer les objectifs mondiaux, défendre la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, et la protection de l'environnement, ainsi que répondre aux besoins humanitaires et maintenir la paix et la sécurité internationales.

39. Du fait même de sa portée mondiale, de sa composition universelle, de son impartialité et du mandat unique et extrêmement vaste qui lui est confié dans la Charte, le système des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans le processus de développement. Pour renforcer ce rôle, la capacité, l'efficacité et l'utilité du système, il faut veiller à ce que les questions de développement

continuent de retenir l'attention et assurer une assise financière solide au système.

40. La diversité des tâches confiées au système des Nations Unies, notamment aux institutions spécialisées, y compris aux institutions issues des Accords de Bretton Woods, et aux commissions régionales, témoigne du large éventail de questions dont il traite. Chaque élément du système a un rôle bien précis à jouer dans l'étude de ces questions. Les points forts et les points faibles de chacun de ces éléments ne sauraient être ignorés. Lors du renforcement du rôle, de la capacité, de l'efficacité et de l'utilité du système, il faut tenir compte de ces considérations fondamentales et axer les programmes sur les domaines où les besoins et la capacité particulière de l'organisme considéré convergent.

41. Toutefois, la dimension politique du programme de développement devrait primer sur toute autre considération. L'Organisation des Nations Unies est unique en son genre parce qu'elle tient, au niveau international, des débats politiques sur toutes les questions économiques, sociales et apparentées. Ces débats devraient donner à d'autres instances l'élan politique nécessaire pour mettre en oeuvre les politiques et mesures qui s'imposent. Il faut donc intensifier l'interaction politique de l'Organisation des Nations Unies, non seulement avec les États Membres, les institutions spécialisées, notamment celles issues des Accords de Bretton Woods, et les commissions régionales, ainsi que les organisations telles que l'Organisation mondiale du commerce, mais aussi des entités autres que les États en vue d'assurer une action et une coordination plus efficaces entre toutes les parties intéressées dans les domaines économique, social et apparentés.

42. Le présent Agenda pour le développement établit un nouveau cadre de coopération internationale, définit le rôle de l'Organisation des Nations Unies et la contribution particulière de l'un et de l'autre, fixe les priorités en matière de développement et les délais d'application, et suit la mise en oeuvre du programme de développement dans une perspective politique.

2. Promotion du développement dans une optique intégrée

43. Un taux de croissance économique soutenu est indispensable pour développer la base de ressources aux fins du développement et, partant, pour mener à bien le processus de transformation économique, technique et sociale. La croissance produit les ressources financières, matérielles, humaines et technologiques requises; elle est également indispensable à l'élimination de la pauvreté. Un cadre ouvert et équitable pour les échanges, les investissements et le transfert de technologie ainsi que l'amélioration de la coopération lors de la gestion d'une économie mondialisée et de la formulation et l'application de politiques macro-économiques revêtent une importance critique pour la promotion de la croissance et du développement. Si le secteur privé est l'un des moteurs de la croissance économique, il est essentiel que les gouvernements jouent un rôle actif dans la formulation des politiques économiques, sociales et environnementales.

44. Toutefois, la croissance économique ne suffit pas à elle seule à assurer une approche intégrée du développement qui soit axée sur l'être humain ainsi qu'un développement durable, et la protection de l'environnement ne peut être

envisagée indépendamment du processus de développement. L'objectif du développement est d'assurer à l'être humain un plus grand bien-être et une meilleure qualité de vie. Pour ce faire, il faut éliminer la pauvreté, satisfaire les besoins essentiels de tous et protéger tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, notamment le droit au développement. À cette fin, les gouvernements doivent mettre en oeuvre des politiques sociales et environnementales dynamiques et promouvoir et protéger tous les droits de l'homme et libertés fondamentales au moyen d'institutions démocratiques faisant largement appel à la participation des citoyens.

45. Les investissements dans les secteurs de la santé, l'éducation et la formation jouent un rôle particulièrement crucial pour la mise en valeur des ressources humaines et doivent être réalisés de manière à ce que tous, femmes et hommes, aient la possibilité, dans des conditions d'égalité, de prendre une part active et productive au processus de développement. L'amélioration du rôle et de la condition de la femme, notamment son autonomisation, constitue un aspect fondamental de tous les efforts visant à assurer un développement durable sur les plans économique, social et environnemental. Il faut éviter que les ressources soient détournées des priorités sociales et, lorsqu'elles le sont, il convient de rectifier le tir. Les programmes et les dépenses sociaux de base, notamment ceux qui visent les pauvres et les groupes sociaux défavorisés et vulnérables, devraient être à l'abri des compressions budgétaires. Il faut aussi tenir compte de ces considérations lors de l'élaboration des politiques et programmes d'ajustement structurel.

46. Le développement est, comme il doit l'être, axé sur l'être humain. Le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement constituent des éléments interdépendants, qui se renforcent mutuellement, du développement durable, cadre de nos efforts pour assurer à tous une vie meilleure. Étant donné que le bien-être de l'homme est fonction de tous les aspects du développement, il est essentiel d'adopter une approche multidimensionnelle. En conséquence, la formulation de stratégies, politiques et mesures nationales, sous-régionales, régionales et internationales doit être fondée sur une approche intégrée et globale. C'est dans cet esprit que nous formulons le présent Agenda pour le développement. Tous les domaines dans lesquels une action sera menée pour assurer l'application de celui-ci sont étroitement liés.
